



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contraventions

Question écrite n° 11173

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales de lui donner des indications sur le remplacement des carnets à souches pour le relevés des contraventions par des systèmes électroniques. Il souhaite connaître l'avancement de ce chantier, ainsi que la date prévue pour une généralisation de ces systèmes.

Texte de la réponse

L'automatisation de la chaîne contraventionnelle doit permettre de moderniser et d'accroître l'efficacité du traitement des contraventions, de leur constatation à leur extinction. Les infractions à la circulation routière, celles du stationnement notamment, qui 'représentent une part importante de l'activité des services verbalisateurs, seront intégrées dans le système de verbalisation assistée par ordinateur (VAO). La VAO est une composante du programme « contrôle sanction automatisé », dont la maîtrise d'oeuvre a été confiée à la direction du programme interministériel - contrôle automatique (DPICA). Le marché de services supportant le programme ; des contrôles automatisés comprendra la dématérialisation des amendes forfaitaires dont le recouvrement va considérablement gagner en efficacité avec le relevé des infractions par les services verbalisateurs, c'est-à-dire la VAO ; la mutualisation des moyens du Centre national de traitement (CNT) de Rennes ; la suppression des saisies multiples d'une même infraction la fiabilisation du recueil d'information et la diminution des délais de traitement. La phase expérimentale de la VAO, sur des sites pilotes, doit permettre aux utilisateurs de tester différents supports (stylo à lecture optique, Personal Digital Assistant, document numérisé, terminaux nomades, ...). Le CNT adaptera ses traitements afin de satisfaire les échanges de données, d'assurer l'identification des contrevenants, de procéder aux transferts vers l'officier du ministère public localement compétent et d'appliquer le système impression, publipostage et routage. La VAO représente un projet important de la 'modernisation de l'État, qui a toute sa place dans la révision générale des politiques publiques (RGPP).

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11173

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 novembre 2007, page 7197

Réponse publiée le : 12 février 2008, page 1250